

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

de « TERRES DE BORD » du 8 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le 8 juin, le conseil municipal, constitué de l'ensemble des membres ci-dessous cités, légalement convoqué, le quorum étant atteint, s'est réuni à 18H00 à la mairie de Terres de Bord (144, rue du 8-Mai-1945 Montaure 27400 Terres de Bord).

Présents (16) : Mesdames Maryannick DESHAYES, Marie-Claude SASSINE, Myriam MARCENY, Valérie NOUBEL, Isabelle PELLETIER, Nicole LABICHE. Messieurs Jacky FLEITH, Jean-Pierre PERIER, Olivier GUERRE, Thierry LECOMTE, Jean PAPLOREY, Hubert DE LA HAYE, Michel QUILLET, Guillaume BUFFET, Jérôme JEANNOT (Arrivé à 18h30), Marie-Josée DUE (Arrivée à 18h20).

Absents excusés (6) :

Jeanine FOLLAIN (donnant procuration à Marie Claude SASSINE)
Aline ROBERT (donnant procuration à Nicole LABICHE)
Catherine DELALEAU (donnant procuration à Jean PAPLOREY)
Bruno FOGLIAZZA (donnant procuration à Olivier GUERRE)
Martine PIOLINE (donnant procuration à Jérôme JEANNOT)
Sandrine REY (donnant procuration à Maryannick DESHAYES)

Absents (3) :

Sébastien CAMPOT, Elodie NICOLAS, Olivier AUTECHAUD

Secrétaire de séance : Hubert DE LA HAYE, candidat et désigné à l'unanimité.

Secrétaire de mairie : Madame Marie-Christine POUPARDIN.

Ouverture de séance : 18 heures 10.

PROCES-VERBAL du conseil municipal du 13 avril 2017 :

Aucune question concernant le procès-verbal du conseil municipal précédent en date du 13 avril 2017 n'étant posée, Monsieur le maire ouvre l'ordre du jour du présent conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

1. TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le maire présente les tarifs communaux tels que révisés par la commission finances et soumet les tableaux au vote.

Les nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La liste des subventions aux associations préparée par la commission finances est présentée au conseil municipal pour être validée.

Arrivée de Mme DUE à 18h20.

Soumise au vote, la liste des subventions est approuvée par 19 voix « pour » et 1 abstention (M.J. DUE)

3. TAXE AMENAGEMENT

La création de TERRES DE BORD implique l'harmonisation du taux de la taxe d'aménagement. Les taux antérieurs étant respectivement de 5% et 2% pour Tostes et pour Montaure, il est proposé d'établir le nouveau taux à 3,5%.

Mise au vote cette proposition recueille 20 voix 'pour' et 1 abstention (M.J.DUE).

4. TAXE FORFAITAIRE

Une taxe forfaitaire sur la vente des terrains nus devenus constructibles depuis moins de 18 ans était appliquée à Montaure mais pas à Tostes, il est proposé d'étendre cette mesure à l'ensemble du territoire de Terres De Bord.

Arrivée de Jérôme JEANNOT à 18h30.

Mise aux voix, la proposition d'extension de la taxe forfaitaire est adoptée par 17 voix « pour » et 5 « abstentions » (M.J. DUE, J. JEANNOT, N. LABICHE, M. PIOLINE, A. ROBERT).

5. REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le maire propose de verser aux agents présents le soir des élections les indemnités auxquelles ils ont droit sachant que ceci indemnise le surcroît de travail lié aux diverses rectifications des listes et des registres de procuration jusqu'à la veille des scrutins.

Instaurée depuis 2008 cette indemnité a déjà été reconduite en 2008 et en 2014 avec le même montant de base et l'application du même taux.

le conseil municipal se prononce pour la mise en place de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections au taux de 4 par 19 voix « pour » et 3 « abstentions » (M.J. DUE, M. PIOLINE, J. JEANNOT)

6. ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE VETEMENTS DE TRAVAIL

Dans un souci d'optimisation des dépenses, la CASE et la ville de LOUVIERS souhaitent s'engager dans le lancement d'une consultation pour les prestations d'achat de fourniture de vêtements de travail, de chaussures et d'E.P.I. pour les agents ainsi qu'une prestation de nettoyage.

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour l'adhésion à ce groupement de commandes.

7. ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE RELEVEMENT DE CONCESSIONS FUNERAIRES

La commune du VAUDREUIL souhaite lancer prochainement une consultation pour des prestations de relèvement de tombes.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes institué par la commune du VAUDREUIL.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette adhésion.

8 . RAPPORT D'ACTIVITE CASE

Madame Maryannick DESHAYES présente le rapport d'activités 2016 de la CASE.

Ce rapport ne nécessitant pas de vote, le conseil municipal en prend acte et n'y apporte pas de commentaire.

9 . CONVENTION C.A.S.E. PETITS AMENAGEMENTS

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la reconduction de la convention portant sur les petits aménagements conclue avec la CASE en application de sa délibération n°15/23 du 29 janvier 2015.

Cette convention va permettre la réalisation de travaux d'aménagement du parking de la mairie et des travaux d'accessibilité. Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la reconduction.

10. CONVENTION TRANSMISSION DOCUMENTS NUMERISES

Il est nécessaire, pour pouvoir continuer à bénéficier de la mise à disposition de la plateforme tiers de télétransmission vers le contrôle de légalité entrant dans le cadre du dispositif 'ACTES' pour la commune de TERRES DE BORD d'adhérer à la convention proposée par le Conseil Départemental de l'Eure.

Cette proposition mise aux voix recueille l'unanimité des suffrages.

11 . PREPARATION RENTREE SCOLAIRE

Le conseil municipal après en avoir débattu constate que le décret indiquant les nouvelles modalités applicables n'étant pas paru, les familles n'ayant pas été consultées, les nouvelles dispositions financières n'étant pas connues ni la position du conseil d'école et de la commission TAP, il apparaît aujourd'hui prématuré de prendre une disposition imposant un nouvelle organisation des rythmes scolaires venant s'appliquer dès la rentrée 2017/2018.

12 . AMENAGEMENT DANS LE CADRE DE L'ACCESSIBILITE

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de l'intention de la CASE de réaliser un quai pour bus à l'angle de la rue Maurice EMMANUEL avec l'impasse de la RAVINE et un quai à l'angle de la rue Henri BARBUSSE avec la rue aux POTIERS.

Séance levée : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jacky FLEITH